

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°26 - Juin 2019



L'irrigation : une des missions historiques de la concession à renforcer pour un développement équilibré des territoires liés au fleuve

Dans un contexte de changements globaux (changement climatique, démographie, défi énergétique, économie circulaire...), le projet de prolongation de la concession du Rhône est l'occasion de conforter le volet irrigation pour accompagner de façon efficace l'agriculture, dans ses réponses face aux défis de la souveraineté alimentaire, aux attentes sociétales en termes de qualité, de relocalisation des productions, de services environnementaux et de contribution à la réduction des risques naturels.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AIN

Président : JOUX Michel
Siège Administratif : 4 Avenue du
Champ de Foire, BP84, 01003
BOURG EN BRESSE Cedex
Tél : 04 74 45 47 43
accueil@ain.chambagri.fr

CAHIER D'ACTEUR

La Chambre d'Agriculture de l'Ain

La Chambre d'Agriculture de l'Ain est une chambre consulaire qui participe et contribue aux concertations locales impactant l'agriculture du département de l'Ain à court, moyen et long terme.

Elle contribue aux concertations concernant les politiques de gestion de l'eau dans le département : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et son Programme de Mesures, SAGE de la Basse Vallée de l'Ain, Syndicats de rivières, Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI), Plan de bassin d'adaptation au changement climatique...

L'agriculture irriguée : un plus pour la santé économique et l'emploi dans les territoires

A l'échelle du département de l'Ain, l'irrigation représente environ 16 000 ha sur une SAU d'environ 251 000 ha. Sur ces 16 000 ha, près de 10 000 ha sont irrigués dans la Plaine de l'Ain, à proximité du Rhône. Sur ce territoire, près de 30 % de la SAU est irriguée.

Dans l'Ain, 90 % des surfaces irriguées sont cultivées en grandes cultures (maïs grain, ensilage et semences, soja, tournesol et blé). Les 10 % restant sont exploités en maraîchage. En Plaine de l'Ain, le maraîchage est peu représenté compte tenu de la nature même des sols très grossiers et très caillouteux.

Grâce à l'irrigation, les niveaux de production (rendements, qualités) sont maîtrisés assurant ainsi une pérennité économique aux exploitants agricoles. Sans cet outil, les aléas climatiques apparaissent trop contraignant pour envisager de maintenir des systèmes économiquement durables face à des prix fortement fluctuants et des attentes des filières de plus en plus importantes en termes de qualité (taille, teneur en protéines...).

L'irrigation contribue fortement au maintien de territoires vivants et dynamiques en termes d'investissements et d'emploi salariés directs (dans les exploitations) et indirects (amont et aval des filières d'approvisionnement et de commercialisation).

L'irrigation pour tenir compte des changements globaux

Les réserves en eau doivent permettre de sauvegarder le potentiel nourricier des territoires

Au titre de son cahier des charges général, et via les cahiers des charges spéciaux de chacun des 19 ouvrages hydro-électriques, l'Etat a historiquement inscrit pour l'agriculture un débit cumulé de 102 m³/s de réserves en eau, dont 7 m³/s dans l'Ain. Ce droit d'eau doit permettre le développement de l'irrigation au bénéfice des territoires concernés par ces aménagements.

Les surfaces irriguées et les terres les plus profondes, à forte réserve en eau, ne cessent de reculer face à une urbanisation et une artificialisation des sols toujours croissantes. Aujourd'hui, avec le changement climatique (augmentation des besoins des plantes liée à l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration) et malgré les techniques culturales d'esquive mises en place, de nouveaux besoins en irrigation apparaissent.

Comme pour la préservation de milieux, la gestion équilibrée du fleuve doit anticiper la nécessité de l'adaptation au changement climatique et intégrer l'enjeu stratégique de la sécurisation de l'approvisionnement en eau d'irrigation pour les productions agricoles et alimentaires et les services environnementaux associés.

Ces réserves en eau doivent être maintenues et augmentées si de nouveaux aménagements voient le jour, notamment à hauteur de LOYETTES et de SAINT ROMAIN

L'énergie réservée : un soutien indispensable pour poursuivre les économies d'eau et d'énergie

Illustration même du modèle redistributif, la réserve en force, contribution de la concession à la facture en énergie électrique des stations de pompage, est primordiale pour soutenir le bon fonctionnement des réseaux d'irrigation.

Aujourd'hui en effet, quand leurs capacités financières le permettent, les gestionnaires des réseaux d'irrigation (ASA, Sociétés d'Aménagement Régionales et syndicats d'irrigation) investissent dans des modes de prélèvements moins énergivores et dont la conception permet une gestion plus dynamique de la ressource.



(Crédit photo : CA 01)

Intégrer les projets d'irrigation dans le programme d'études et de travaux supplémentaires

Si des investissements structurant pour l'avenir pour la production hydroélectrique et la navigation ont bien été prévus dans le programme de travaux et d'études supplémentaires (500 M€), le projet de prolongation en tant que tel n'apporte pas de véritable réponse face aux besoins croissants en matière de desserte en eau pour des réseaux collectifs pour l'irrigation.

Dans l'Ain, deux projets de réseaux collectifs d'irrigation bien avancés et un projet embryonnaire visent à poursuivre l'adaptation des territoires au changement climatique. En sécurisant l'accès à l'eau d'irrigation par des prélèvements dans ou à proximité immédiate du Rhône, la mise en place de ces projets permettrait de libérer soit la nappe alluviale du Rhône pour la production d'eau potable (BALAN/NIEVROZ), soit une rivière fragile (le Gland à GROSLEE ST BENOIT), soit la nappe du Séran. Ces projets représentent une surface globale de l'ordre de 1 550 ha pour un débit instantané cumulé d'environ 1,2 m³/s et un volume maximum proche de 5 M de m³.

Les coûts de ces aménagements hydrauliques pour une irrigation à haut niveau d'efficacité représentent des investissements tels que la combinaison des sources de financements est incontournable (autofinancement des irrigants, collectivités locales, fonds européens...).

Une ligne doit être ouverte dans ce programme d'étude et de travaux et consacrée à l'accompagnement de ces projets d'irrigation (substitution, création, extension...) avec un taux suffisant pour permettre un effet levier notamment sur la mobilisation de fonds européens.

Un volet agricole du schéma directeur à coécrire pour renforcer les offres de l'agriculture en services environnementaux

Les économies d'eau et l'adaptation au changement climatique

Avec en complément de la modernisation des réseaux un soutien relatif à l'amélioration des techniques de pilotage de l'irrigation à la parcelle, les économies d'eau pourront encore progresser.

La contribution du concessionnaire en direction des études et travaux concernant des projets portés par les syndicats d'irrigants, les chambres d'agriculture ou les organismes conseillers (coopératives, privé...), pour l'amélioration de l'efficacité des réseaux d'irrigation doit être poursuivie.

Pour renforcer l'efficacité et les économies d'eau à l'échelle de la parcelle, les choix agricoles (variétés, espèces, pratiques) et l'amélioration de la conduite de l'irrigation par les irrigants est un levier tout aussi important que le choix de matériels hydro-économiques.

L'accompagnement doit donc également être étendu et amplifié dans le champ des innovations pour la facilitation et la massification du pilotage de l'irrigation au niveau des exploitations avec notamment le développement de stations de mesures en continu (données météo, réserve en eau des sols...) et d'outils d'aide à la décision.

Energie et agriculture

Les 2 volets proposés pour cet axe dans le projet vont bien dans le sens des attentes des irrigants gestionnaires de réseaux et des exploitants agricoles.

Il faut effectivement d'un côté renforcer études et travaux concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes et réseaux d'irrigation mais aussi travailler à la généralisation du bilan énergétique à l'échelle des exploitations.

L'agriculture pourra contribuer au développement des énergies renouvelables, notamment au niveau de la méthanisation. Dans ce cas précis, la sécurisation des CIVE face aux aléas climatiques, grâce à la maîtrise de l'eau, apparaît nécessaire.

En parallèle, il convient de préparer l'avenir avec des projets pilotes novateurs pour la production d'énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. Les expérimentations sur l'agrivoltaïsme dynamique ou la mise en place de panneaux flottants sur des réserves en eau en sont 2 exemples.

Protection des sols et biodiversité

La recherche d'une agriculture plus résiliente, économe en intrants et économiquement performante passe par des expérimentations sur les plateformes et dispositifs en station. Mais l'efficacité technico-économique de ces agro-systèmes innovants doit aussi se vérifier au travers du développement et de la mise en réseaux d'exploitants.

Le développement de la production végétale, grâce à la maîtrise de l'eau, doit permettre d'augmenter le stockage du carbone dans les sols (racines, retours, ...) contribuant ainsi à l'augmentation de la biomasse du sol, et à l'atténuation des changements climatiques

Réduction de la vulnérabilité pour assurer le maintien d'une activité économique en zones inondables

L'agriculture est la seule activité économique potentiellement viable en zones inondables à la condition d'une réduction maximale de la vulnérabilité et de mise en place de solutions facilitant un retour le plus rapide à la normale.

Le maintien d'une activité agricole rentable et pérenne dans ces espaces, constitue la garantie de leur entretien. Sans cette entretien, il est vraisemblable qu'ils seront à terme en partie colonisés par des espèces invasives, telles que la renouée du Japon.

La valorisation et la recherche de solutions dans ce type d'espaces du domaine concédé peut se réfléchir dans une logique co-construite de multi-services (production, entretien, biodiversité...).

Prolongation de la concession : Une gestion multi-usages du Rhône est possible

Le Rhône est un fleuve puissant en capacité de continuer à répondre à l'ensemble des usages...

Tout en tenant compte des évolutions probables de son régime hydrologique liées au changement climatique (et aux incertitudes des modèles), le fleuve Rhône restera mobilisable pour répondre aux différents usages le sollicitant.

... à la condition d'améliorer son mode de gestion

Le régime d'écoulement du Rhône étant artificialisé, d'importantes variations du débit liées au turbinage sont mesurées avec parfois des variations quotidiennes supérieures à 250 m³/s (soit environ 50 % du débit moyen du Rhône à LAGNIEU en période estivale).

Ces variations jouent sur la hauteur d'eau et les baisses entraînées peuvent avoir un impact sur les installations de pompage. Elles relativisent également l'importance des prélèvements pour l'irrigation, inférieurs à 4 m³/s dans le département de l'Ain.

Le Rhône doit à l'avenir faire l'objet d'une gestion plus fine et plus dynamique tenant compte des différents aménagements et prélèvements pour assurer la cohabitation entre les 3 usages que doit soutenir la concession. Un renforcement des liens et échanges entre ces gestionnaires est indispensable.

CONCLUSION

Ce projet de prolongation de la concession, dans un contexte de choix stratégiques d'adaptation aux changements globaux, est l'occasion de mieux accompagner l'agriculture des territoires liés au fleuve Rhône en lui permettant de jouer pleinement tous ses rôles tout en répondant aux nombreuses attentes de la société :

- sécuriser la production de biens agricoles et alimentaires locaux de qualité grâce à l'irrigation,
- participer plus activement à l'atténuation du changement climatique (nexus eau-énergie-agriculture) et à la prévention des risques (inondation, incendies),
- offrir plus de services environnementaux (biodiversité, paysages, stockage du carbone...).



(Crédit photo : CA 01)

Création d'un ouvrage hydro-électrique

Dans le cadre de la prolongation de la concession, la CNR demande une extension du domaine concédé de SAULT BRENAZ à JONS et envisage la création d'un nouvel ouvrage hydro-électrique.

Ce nouvel ouvrage impactera potentiellement l'activité agricole des communes de LOYETTES et SAINT VULBAS d'une part par l'immersion potentielle de parcelles cultivées et d'autre part par des perturbations d'une importante installation de pompage pour l'irrigation déjà existante immédiatement en amont du projet. Ces perturbations peuvent aller des accumulations de sédiments dans cette installation (colmatage et usure prématurée des canalisations, pompes et matériels d'aspersion...) à la submersion des pompes et armoires électriques.

Une compensation des incidences de ce projet devra être discutée avec l'ASIA, propriétaire et gestionnaire de l'installation.